



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_08_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaients présents :

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (*sorti de la salle au point 18*), Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration :

| | | |
|--------------------------|---|-------------------|
| Marie-Marthe DUTTA GUPTA | à | Michel HERGAT, |
| Benoit STEINMETZ | à | Denis BAUR |
| Denis NOUSSE | à | Alain REDINGE |
| Thierry MICHEL | à | Eric GONAND |
| Christelle MAZZOLINI | à | Olivier KORMANN |
| Joël IMMER | à | Brigitte DA COSTA |
| Karine BERNARD | à | Valérie CARDET |

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 13 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 39 jusqu'au point 17, 38 au point 18, puis 39 du point 19 à 25

Nombre de votants : 46 jusqu'au point 17, 44 au point 18, puis 46 du point 19 à 25

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



8. Objet : Décision Modificative n° 3 – Budget principal – Exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu la délibération n° 10 en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant sur le vote du Budget primitif principal 2024 de la CCCE,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2024 de la CCCE,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2024 portant sur le vote de la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2024 de la CCCE,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 portant sur le vote de la Décision Modificative n° 2 du budget principal 2024 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-55 en date du 22 mai 2024 portant sur le virement de crédit n° 1 relatif au budget principal de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-76 en date du 4 juillet 2024 portant sur le virement de crédit n° 2 relatif au budget principal de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-89 en date du 30 juillet 2024 portant sur le virement de crédit n° 3 relatif au budget principal de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-115 en date du 7 octobre 2024 portant sur le virement de crédit n° 4 relatif au budget principal de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-136 en date du 4 novembre 2024 portant sur le virement de crédit n° 5 relatif au budget principal de la CCCE,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2024 pour le budget principal de la CCCE,

| Section d'investissement - Dépenses | | | | |
|---|----------|----|--|--------------------|
| Imputation | Fonction | AP | Libellé | Montant |
| Chapitre 45 - Immobilisations en cours | | | | 24 000,00 € |
| 4581122 | 845 | | Contz-les-Bains, Candélabres - Route du Vin | 8 000,00 € |
| 4581866 | 845 | | ERA/VIC Hettange-Grande Rues des Roses, Fleurs et Hortensias | 16 000,00 € |
| Total des dépenses d'investissement | | | | 24 000,00 € |
| Section d'investissement - Recettes | | | | |
| Chapitre 45 - Immobilisations en cours | | | | 24 000,00 € |
| 4582122 | 845 | | Contz-les-Bains, Candélabres - Route du Vin | 8 000,00 € |
| 4582866 | 845 | | ERA/VIC Hettange-Grande Rues des Roses, Fleurs et Hortensias | 16 000,00 € |
| Total des recettes d'investissement | | | | 24 000,00 € |

Ces écritures budgétaires ont pour objet la prise en compte de dépenses et recettes liées aux travaux de voirie réalisés en Maitrise d'Ouvrage Déléguée pour le compte des communes membres.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la ventilation telle que présentée,
- d'approuver la Décision Modificative n° 3 modifiant les comptes du budget principal pour l'année 2024, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_08_SI-DE

